

## Les prêts et primes à caractère social de la Province de Luxembourg

### Les primes

#### *Prime annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées ou handicapées isolées*

Cette prime annuelle de **50 €** est réservée, sous certaines conditions, soit aux personnes handicapées soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

#### *Prime pour la location et l'utilisation d'un appareil de télévigilance*

Les personnes handicapées ou âgées de 70 ans et plus répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de **90 €** (45 € si la demande est introduite après le 1<sup>er</sup> juillet).

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

#### *Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus*

Une prime de maximum **1.500 €** est accordée, sous certaines conditions, pour effectuer des travaux dans son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire, en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.45

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

#### *Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à une activité (handi) sportive*

Une prime de maximum **80 €** est accordée aux jeunes de 5 à 18 ans pour l'inscription à une activité (handi)sportive, pour autant que celle-ci soit organisée et encadrée soit par un Centre Sportif (supra)Communal, soit par un Club affilié à une Fédération (handi)sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous certaines conditions de revenus de la famille.

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Jeunes / Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

### ***Intervention dans les frais néonataux***

Cette intervention est accordée dans les frais hospitaliers, médicaux ou de transport restant à charge du patient et résultant du transfert in utero ou du nouveau-né vers un service de soins néonataux intensifs ou autre service de soins intensifs situé en-dehors de la province de Luxembourg.

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime néonatal

## **Autres aides**

### ***Assurance volontariat***

La Province de Luxembourg offre, grâce à la Loterie Nationale et à l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une assurance gratuite pour les volontaires œuvrant dans les associations de tous les secteurs d'activités.

Chaque association peut bénéficier annuellement de **200 journées** de couverture (un volontaire par jour = une journée).

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Volontariat / Assurance

### ***Subventions aux associations***

La Province de Luxembourg octroie diverses subventions aux associations actives dans le domaine social - santé – économie sociale en vue de mener des actions de sensibilisation.

**Contact** : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.38

**Lien internet** : [www.province.luxembourg.be](http://www.province.luxembourg.be) → Citoyens / Social / Aide aux associations